

## Auto évaluation des Transports de PSL par les Etablissements de Santé

<b>Référence</b>	Arrêté du 24 avril 2002 portant homologation du règlement relatif aux bonnes pratiques de transport des prélèvements, produits et échantillons issus du sang humain  J.O. Numéro 105 du 5 Mai 2002 page 8702 (visible aussi sur le site <a href="http://www.hemovigilance-cnrh.fr">http://www.hemovigilance-cnrh.fr</a> rubrique textes)
<b>Champ d'application</b>	Transport des PSL entre EFS et ES
<b>Organismes concernés par l'auto évaluation</b>	Tout les ES effectuant des transports de PSL par quelque moyen que ce soit : <ul style="list-style-type: none"><li>• leurs moyens propres,</li><li>• mais aussi les transporteurs, taxis et transports sanitaires (seuls les VSL sont autorisés dans ce cas) agissant pour le compte de l'ES</li></ul>

### Objectif

L'objectif est, d'une part, de vérifier que l'organisation est conforme à la réglementation avec une mise en œuvre correspondant aux procédures et, d'autre part, d'évaluer les délais réels de transport de PSL et les écarts éventuels. Ce dernier point est important pour la sécurité des malades et la confiance des soignants dans le dispositif.

Le résultat devrait être présenté au Comité de Sécurité Transfusionnelle et d'Hémovigilance. Une copie devrait être adressée au Coordonnateur Régional d'Hémovigilance.

# Questionnaire d'Auto évaluation des Transports de PSL à remplir par l'ES

**Etablissement de Santé :** .....

**Nom de la personne ayant renseigné le questionnaire :** .....

**Fonction :** ..... **Date :** .....

**Envoyer une copie au Coordonnateur Régional d'Hémovigilance avant le 01/12/07**

Transports de PSL entre l'EFS et l'ES		Répondre OUI NON Ne sait pas Sans objet
<b>1) Obligations de l'expéditeur (EFS le plus souvent)</b>	Conformité de l'emballage vérifiée par l'EFS au départ du produit, quel que soit le transporteur et le propriétaire de l'emballage	
<b>2) Maîtrise de la qualité</b>	Le transport des PSL a-t-il été intégré dans le système qualité de l'ES (notamment documentation qualité)	
	Nomination d'un responsable organisation du transport des PSL <i>Remarque : Le personnel effectuant des transports de PSL peut réaliser d'autres tâches</i>	
<b>Si les transports sont effectués par l'ES :</b> Les procédures prévoient-elles	Délai d'acheminement	
	Conditions d'enlèvement, d'acheminement, de livraison	
	Organisation jours non ouvrables et urgences	
	Sensibilisation, information du personnel aux particularités des PSL	
	Interdiction d'ouvrir les colis pendant le transport	
	Conditions de température précises si production de froid	
	Possibilités de contrôles	
	Maîtrise des circuits de transport (y compris d'éventuels lieux de stockage intermédiaire)	

<b>Si les transports sont effectués par un transporteur extérieur : Relations de ES avec les transporteurs extérieurs</b>	L'ES a-t-il un contrat écrit avec le prestataire extérieur	
	Délai d'acheminement précisé	
	Conditions d'enlèvement, d'acheminement, de livraison précisées	
	Organisation jours non ouvrables et urgences précisée	
	Sensibilisation, information du personnel aux particularités des PSL	
	Engagement à ne pas ouvrir les colis et respecter les règles du cahier des charges	
	Conditions de température précisées si production de froid	
	Possibilités de contrôles	
	Définition des conditions d'assurance	
	Maîtrise des circuits de transport (y compris d'éventuels lieux de stockage intermédiaire)	
	<p><b>Considérations sur les transports routiers</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Taxis</b> : autorisés si pas de transport simultané de personnes ou produits sans lien avec le PSL</li> <li>• <b>Transports sanitaires</b> : VSL autorisés si pas de transport simultané de personnes ou produits sans lien avec le PSL. Ambulances interdites.</li> <li>• <b>Autres véhicules</b> : fermés, couverts ou compartiment fermé et couvert. Pas de transport simultané de personnes dans le même compartiment. <u>Pas de conditions particulières vis à vis d'autres produits transportés.</u></li> </ul>	
<b>Transport en cas d'urgence vitale</b>	Instructions écrites établies par l'EFS ou l'ES données à la personne chargée de cet acheminement	
<b>En cas de transport à distance (moto, voiture, train, aéronef..)</b>	Consignes écrites remises à chaque transport sur la conduite à tenir en cas d'incident	
<b>4) Modalités d'emballage</b>	Réalisation du colis est faite par l'expéditeur (EFS le plus souvent) quel que soit le propriétaire de l'emballage ou le responsable du transport	
	Dans ses locaux	
	Par son personnel	
<b>Caractéristiques de l'emballage</b>	Emballage spécifiquement destiné aux PSL	
	Isolant thermique	
	Taille adaptée au volume à transporter	
	Adapté aux délais de transport	
	Eventuellement réutilisable	
	Protège les PSL des chocs et écrasement	
	Protège des changements brusques de température	
	Peut être muni de témoin d'ouverture pendant le transport (ex : bande autocollante à mouchard d'ouverture)	

<b>5) Validation des emballages de transport</b>	Validation a été effectuée	
	Dans toutes les conditions de transport	
	Position des eutectiques éventuels définie précisément	
	Indicateurs de température peuvent-ils être utilisés suivant les cas. (étalonnés et vérifiés)	
	Programme de contrôles thermiques réguliers effectué	
	Températures conformes aux caractéristiques des PSL ( <b>pour les seuls PSL susceptibles d'être repris en stock par l'EFS</b> )	
	<p>Considérations sur la Température des PSL  <i>Les arrêtés donnant les caractéristiques des PSL indiquent pour CGR :</i>  <i>« Si une phase de transport intervient pendant la conservation, la température ne peut dépasser de plus de 2°C la température maximale de conservation pendant 24 H » (+2 ; +6 ° C)</i>            Toutes les spécifications se rapportent à la <u>conservation</u> des CGR.            Il n'y a pas d'indication sur la période de 6 heures maxi suivant la délivrance nominative et précédant la transfusion du PSL.</p>	
<b>6) Etiquetage : Etiquetage PERMANENT des emballages de transport</b>	Identification expéditeur EFS	
	Identification ES	
	Mention « Produits Sanguins Labiles »	
	Mention « Avertir ..... en cas d'incident »	
	Résistant et non amovible pendant le transport	
<b>Etiquetage de CHAQUE transport</b>	Bordereau (peut être glissé dans pochette collée à l'emballage)	
	Lieu d'expédition	
	Horodatage enlèvement	
	Lieu de livraison	
	Heure de livraison	
<b>7) Contrôle à réception</b>	Vérification à réception dont :	
	Intégrité du colis	
	Respect des conditions d'hygiène	
	Respect de la durée du transport	
<b>8) Traçabilité et Archivage</b>	Traçabilité des transports assurée par le responsable du transport	
	Archivée par l'ES	

# Evaluation des délais de transport

## Problématique

Le délai de transport des PSL est important pour garantir la sécurité des malades et le bon déroulement des soins. De plus, la fiabilité des délais de transport conditionne la confiance des prescripteurs dans l'organisation de l'approvisionnement et la réduction des destructions de PSL.

## Objectif

Cette évaluation vise à vérifier si les délais de transports correspondent à ce qui est prévu dans l'organisation de l'Etablissement.

## Méthodologie

L'évaluation porte sur les trois degrés d'urgence définis par les bonnes pratiques et validés par le CSTH. (voir <http://www.hemovigilance-cnrh.fr>; rubrique textes, Classement **THEMATIQUE** pour les Etablissements de Santé, indications des PSL)

Le délai de transport est défini comme le **temps écoulé entre le moment où on décide de faire venir le PSL de l'EFS (ou du dépôt) et l'arrivée du produit dans le service utilisateur dans les situations urgentes (selon les trois degrés d'urgence).**

Les transports programmés (par exemple commande la veille pour un livraison à heure fixe le lendemain), ne sont pas à prendre en considération ici et n'entrent pas dans le champ de l'évaluation.

Cette évaluation pourra être réalisée sur un échantillon de transports de PSL entre l'EFS et le service utilisateur (ou entre le dépôt et le service utilisateur).

## Résultats

La présentation des résultats proposée ci dessous est relativement sommaire, il est possible de la compléter par une répartition en percentiles ou des graphiques (en fonction des possibilités locales)

<b>Délais de transport</b>	<b>Délai = temps écoulé entre le moment où on décide de faire venir le PSL de l'EFS (ou du dépôt) et l'arrivée du produit dans le service utilisateur</b>	<b>Délai en minutes</b>
En urgence relative	Délai moyen prévu	
	Délai moyen observé	
	Ecart type (si disponible)	
	Délai minimal observé	
	Délai maximal observé	
En urgence vitale	Délai moyen prévu	
	Délai moyen observé	
	Ecart type (si disponible)	
	Délai minimal observé	
	Délai maximal observé	
En <b>Extrême</b> urgence vitale	Délai moyen prévu	
	Délai moyen observé	
	Ecart type (si disponible)	
	Délai minimal observé	
	Délai maximal observé	